

Prométerre
Avenue des Jordils 1
Case postale 1080
1001 Lausanne
www.prometerre.ch

Prométerre - Jordils 1 - CP 1080 - CH 1001 Lausanne

Monsieur le directeur général
Alain Turatti
Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

Lausanne, le 5 septembre 2025

Projet d'adaptation 4 quinquies du plan directeur cantonal

Monsieur le directeur général,

En réponse à la consultation publique du projet d'adaptation 4 quinquies du plan directeur cantonal, Prométerre a l'avantage de vous faire part de sa prise de position au nom des familles paysannes du Canton de Vaud que nous représentons.

Remarques d'ordre général

Nous avons pris connaissance du projet d'adaptation 4 quinquies du plan directeur cantonal, ainsi que des différentes fiches et mesures soumises à consultation. De manière générale, nous n'émettons pas d'opposition de principe. Toutefois, nous souhaitons exprimer une préoccupation majeure concernant la récurrence avec laquelle les projets prévus impliquent le prélèvement non compensé de surfaces d'assolement (SDA) et, plus largement, de surfaces agricoles utiles (SAU).

Cette dynamique engendre une érosion progressive et préoccupante du potentiel agricole cantonal. Si certaines emprises sont annoncées comme temporaires (gravières, décharges, etc.), force est de constater que nombre d'entre elles se traduisent, in fine, par une perte nette de SDA, notamment en raison de mesures de compensation écologique ou d'autres réaffectations ultérieures.

Concernant les projets ayant une emprise définitive sur les SDA, isolément, ces prélèvements peuvent paraître tolérables et anecdotiques du fait de leur emprise limitée. Mais leur accumulation révèle un phénomène d'ampleur : celui d'une diminution structurelle, continue et difficilement réversible des SDA.

Dans un contexte où la souveraineté et la sécurité alimentaire de notre système agroalimentaire sont des enjeux stratégiques, nous appelons à une cohérence renforcée de la part de l'État. Il n'est plus acceptable que des SDA ou d'autres terres agricoles soient mobilisées systématiquement dès lors qu'un projet d'intérêt public est envisagé. Ces surfaces sont essentielles pour nourrir durablement la population vaudoise et même suisse. Leur préservation doit être considérée comme une priorité prépondérante, y compris face à d'autres intérêts publics. L'agriculture ne peut rester l'unique variable d'ajustement de l'aménagement du territoire.

Commentaires sur les différentes fiches

Fiche 2 – B44 Musée romain d'Avenches

Prométerre s'oppose au choix effectué concernant la localisation du futur Musée romain d'Avenches. Si, sur le principe, nous soutenons pleinement l'idée de doter le site d'Aventicum d'un musée de site, à proximité des vestiges romains, afin d'en valoriser le patrimoine historique et archéologique, nous avons en revanche beaucoup plus de difficulté à comprendre et accepter le choix qui a été fait concernant la localisation de ce musée. En effet, la valorisation légitime de la mémoire du passé de nos ancêtres ne justifie toutefois pas d'hypothéquer la subsistance des futures générations qui nous suivront.

Le projet tel que présenté implique une emprise directe sur 0.9 hectare de surfaces d'assolement (SDA), soit des terres agricoles d'excellente qualité. Une telle imperméabilisation du sol constitue une atteinte irréversible à la production agricole.

Par ailleurs, et comme expliqué dans la fiche, la localisation retenue ne semble pas idéale et soulève des doutes quant à sa pertinence fonctionnelle et logistique. Le site choisi est excentré du centre d'Avenches, en bordure de ville, mal desservi par les transports publics, à la jonction du bâti et du rural. La fiche admet elle-même que l'accessibilité en transports publics est de qualité moyenne à faible. Ces éléments affaiblissent la cohérence et la pertinence du choix de la localisation du Musée. Dans ce contexte, une véritable pesée des intérêts devrait conduire à privilégier un site mieux desservi, mieux intégré dans le tissu urbain et sans emprise sur des surfaces agricoles stratégiques.

En l'état, la pesée des intérêts opérée dans la fiche nous semble donc insuffisamment convaincante. Si la proximité avec le site historique constitue un critère important, cela ne doit pas justifier une solution qui, à la fois, porte atteinte à des SDA et présente des limitations fonctionnelles importantes. En conséquence, nous demandons que la localisation du musée soit revue, afin d'identifier une solution plus équilibrée, évitant toute emprise sur des SDA.

Fiche 3 – D11 Extension de la zone d'activités du site stratégique de développement d'activités d'Eclépens

Nous tenons à exprimer notre ferme opposition à l'extension de la zone d'activités du site stratégique d'Eclépens sur le secteur 2, qui représente à lui seul environ 8 hectares en zone agricole (au total, 12.7 ha de SDA sont concernées par le projet). Nous reconnaissons la nécessité pour le canton de prévoir des zones d'activités stratégiques, en particulier pour les infrastructures logistiques et industrielles d'envergure cantonale. Toutefois, nous estimons que le projet d'extension dans sa forme actuelle ne respecte pas une pesée équilibrée des intérêts et méconnaît la valeur stratégique et irréversible des terres agricoles concernées, en particulier les SDA d'une très haute qualité agronomique.

Le projet prévoit la suppression de 12,7 ha de SDA, dont la majorité se situe dans le secteur 2. Ces terres comptent parmi les plus productives du canton. Leur imperméabilisation constitue une atteinte majeure et irréversible du potentiel agricole, en contradiction avec les objectifs de sécurité alimentaire. De plus, le maintien de la capacité productive des meilleures terres agricoles est une exigence du Plan directeur cantonal actuellement en vigueur (mesure F12) et tout projet nécessitant d'empiéter sur les SDA est tenu d'apporter une justification de cette emprise conformément à l'article 30 OAT. Or, la fiche prise clairement que la démonstration d'absence d'alternatives n'a pas encore été apportée.

En conséquence, nous demandons que le projet d'extension sur le secteur 2 soit retiré de la fiche D11 et qu'ainsi, aucune SDA ne soit mobilisée pour ce secteur. Nous relevons toutefois que l'extension sur le secteur 1 peut être considérée comme cohérente, dans la mesure où il s'agit d'un secteur enclavé au sein d'une zone déjà développée et imperméabilisée, dont le développement permet une certaine continuité et rationalité d'aménagement.

Fiche 6 – F41 Gravière Les Bulles

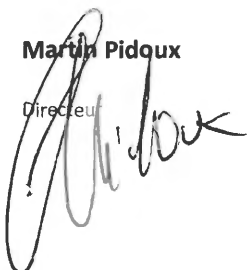
Prométerre relève une incohérence importante concernant l'emprise de la gravière « Les Bulles » : la fiche mentionne une emprise totale cumulée de 27,3 ha, dont 3 ha d'emprise définitive, alors que, dans le cadre de l'analyse du projet pour la CCPN, l'emprise définitive réellement présentée a été estimée à environ 3'959 m². Nous ne comprenons pas l'origine d'un tel écart. Dans l'attente de clarifications, Prométerre se réserve le droit de s'opposer fermement à ce projet si l'emprise définitive devait effectivement s'élever à 3 ha, ce qui constituerait une perte excessive et non justifiée de surfaces agricoles d'intérêt stratégique.

Nous vous remercions de prendre en considération l'ensemble de notre prise de position et espérons que nos remarques et analyses seront prises en compte. Nous restons à votre disposition pour toute éventuelle clarification supplémentaire.

Veuillez croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre haute considération.

Martin Pidoux

Directeur



Christophe Longchamp

Président

